

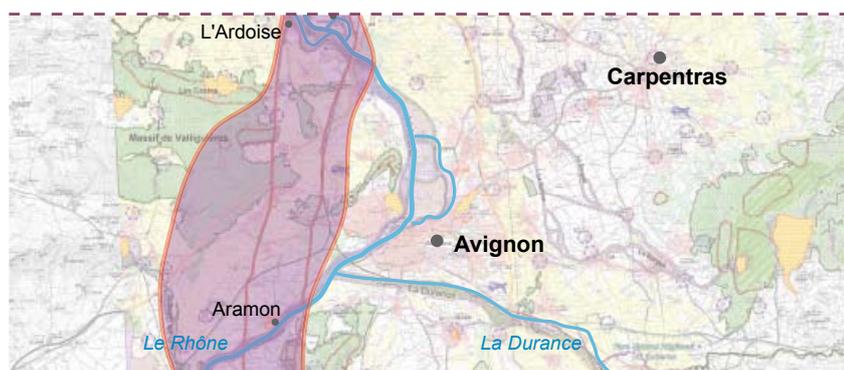
DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET ERIDAN

COMPLÉMENT AU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'étude d'impact*, en cours (voir page 62 du dossier), conduit à élargir, par endroits, le fuseau d'études dans le cadre de la recherche d'un tracé de moindre impacts si le projet se poursuit après le débat public. C'est ici le cas dans la partie gardoise du fuseau d'études. Pour tenir compte de cette modification, ces pages annulent et remplacent les pages 24 et 25 du dossier du maître d'ouvrage.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET ERIDAN

D'Aramon à Montfaucon, dans le Gard



Au nord de Tarascon, l'urbanisation est dispersée et en augmentation, mis à part sur les collines situées au nord ouest d'Aramon.

A l'est du fuseau d'étude, on observe, sur les communes de Villeneuve-lez-Avignon et des Angles, une pression d'urbanisation résidentielle, qui s'étend vers l'est de Rochefort-du-Gard, vers Pujaut et Sauveterre. Elle atteint également, à l'ouest du fuseau d'étude, Laudun et Bagnols ainsi que les rivières qui les longent, la Tave et la Cèze. Ce secteur présente, en outre, **une identité industrielle forte.**

A proximité du fuseau, se trouvent, en effet, le pôle de recherche du CEA de Marcoule sur l'énergie nucléaire et le pôle de compétitivité interrégional Trimatec. Des entreprises chimiques, classées ICPE* (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sont également présentes dans le secteur (Expansia et SANOFI-Chimie à Aramon, Ashland Polyester à Pujaut). Le secteur qui va de Tarascon à l'Ardoise est marqué par le massif de Valliguières, à l'Ouest, par la viticulture, fortement présente sur les **coteaux rhodaniens du Gard.** Sur ces coteaux on rencontre des AOC* prestigieuses (Signargues, Lirac, Tavel)

avec le dynamisme économique et le tourisme que cette activité draine. Aux pieds de ces coteaux, **la plaine d'Aramon** est essentiellement consacrée à une agriculture de blé, de vergers et de vigne. Les plateaux, alternant avec de fortes pentes, des coteaux et la plaine du Rhône, favorisent un compartimentage et un cloisonnement bien particuliers du paysage.

Cependant, les terres agricoles sont soumises à une forte pression liée au développement des grandes infrastructures (autoroutes, routes, TGV Méditerranée).

Ce secteur comprend un site classé (Terrains de remblais de Vallabrègues, sur la commune d'Aramon) et deux sites inscrits (Site urbain d'Aramon et Château et ses deux parcs). Deux sites Natura 2000* sont à noter aussi : le SIC* « Rhône Aval » et la ZPS* « Costière nîmoise » (à l'ouest du fuseau). Il faut enfin prendre en compte la présence du massif boisé de Valliguières, toujours à l'ouest du fuseau, classé en ZNIEFF* de type II.

➤ *La plaine d'Aramon*



Les particularités agricoles et viticoles du Gard rhodanien

Lors des entretiens et des réunions de travail avec les élus locaux et les professionnels de la viticulture gardoise, ceux-ci ont mis l'accent sur la sensibilité particulière de leur terroir au regard des ouvrages étudiés. Aussi GRTgaz a-t-il commandé une étude poussée sur le sujet, confiée à Atelier Territoire Paysages, basé à Villeneuve-lez-Avignon, dans le but de mieux comprendre ces sensibilités et de trouver les meilleures solutions d'insertion territoriale des ouvrages projetés.

Le Gard rhodanien se caractérise en effet par une forte activité viticole. Dans le seul fuseau du projet ERIDAN, 19 des 20 communes concernées sont en AOC*, allant de l'appellation régionale* jusqu'au cru*.

Après avoir croisé deux critères - l'occupation du sol et la délimitation AOC* -, Atelier Territoires et Paysages a hiérarchisé les enjeux de l'aire d'étude du projet en **six classes** :

- » enjeux très forts (zones AOC plantées en vignes),
- » enjeux forts (zones AOC plantées en cultures, autres que vignes),
- » enjeux importants (zones non AOC en cultures spécifiques, tels que maraîchages, vergers, oliveraies),
- » enjeux modérés (zones non AOC en cultures annuelles, tels que céréales),
- » enjeux faibles (zones AOC non agricoles),
- » enjeux très faibles (zones non agricoles, non AOC).

Le Gard rhodanien a ensuite été cartographié et analysé, en fonction de ces critères hiérarchisés. Il en ressort que le fuseau mis au débat présente 5 secteurs à forts enjeux agricoles. Il s'agit du plateau de Signargues, des coteaux de Rochefort-du-Gard, du vallon des Vestides, du Plan et du plateau de Vallongue.

Dans le cadre du travail mené par le cabinet d'études, les représentants locaux des vignerons, avec le Syndicat Général des Côtes du Rhône, ont exprimé leurs préoccupations et leurs recommandations techniques. Celles-ci ont été étendues aux autres types de cultures. Elles permettront de préciser un tracé de l'ouvrage pour un passage de moindre impact sur les terroirs agricoles, si le projet se poursuit.



» Massif de Valliguères

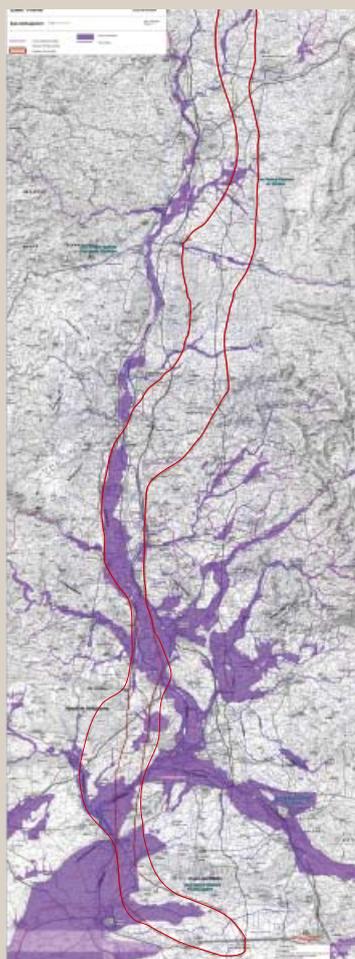


» Secteur agricole intensif à l'est d'Avignon



» Ligne à Grande Vitesse

Carte des zones inondables



Le fuseau étudié découpé en 4 secteurs

